

Liberté Égalité Fraternité



Système d'information sur les ARMES

Vous êtes chasseur et vous détenez au moins une arme ? Depuis le 8 février 2022, la création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour toutes vos démarches relatives à votre détention d'armes.

Créez votre compte sur : sia.detenteurs.interieur.gouv.fr Vous y trouverez toutes les informations utiles



0

Avant de commencer

- Je m'assure que je possède une adresse mail. Elle est indispensable à la création de compte.
- Je scanne ou je prends en photo les documents qui me seront utiles : pièce d'identité (recto/verso pour les cartes d'identité), justificatif de domicile de moins de 3 mois, permis de chasser et sa validation. Je me munis de mon numéro de SIA si j'en possède un.

1

Créer son compte

Je clique sur « Créer mon compte ».

2

Respecter les étapes

Je remplis bien tous les champs et télécharge les documents justificatifs (ma pièce d'identité, mon permis de chasser...).

3

Activer son compte

Le système vient de m'adresser un mail de confirmation (lien actif 24h) de création de compte. Je clique sur le lien d'activation que je viens de recevoir.

4

Sécuriser son compte

- J'y suis presque! Je choisis maintenant le mot de passe pour mon compte. Il est strictement personnel.
- Je choisis et réponds à 3 questions différentes qui serviront à récupérer mon identifiant en cas d'oubli.

5

Valider

Je valide et j'ai fini : mon compte est créé! Je télécharge un récapitulatif de mes identifiants.

6

Rester en règle

- Je peux de nouveau acquérir des armes.
- Je peux aussi gérer mon râtelier et effectuer des démarches quand je veux en me connectant à mon compte SIA.

Besoin d'aide!

- permanence en préfecture chaque jeudi de 9h30 à 12h30, sur rendez-vous : (02 43 01 52 17), ouvert du lundi au vendredi en juillet et août.
- les points numériques en sous-préfectures,
- les espaces France Services,
- la fédération dép. des chasseurs,
- la fédération dép. des gardes-particuliers,
- les armuriers.